

Conformément aux articles L.2121-12 et L.2122-8 du Code général des collectivités territoriales, l'an deux mille vingt-six, le trente mars, le Conseil Municipal de la Commune de Viuz-en-Sallaz, dûment convoqué le vingt-trois mars 2026 s'est réuni en Mairie sous la présidence de M. Pascal Pochat-Baron, Maire.

**Présents :**

Pascal Pochat-Baron, Laëtitia Secco, Martial Macherat, Véronique Alexandre, Paul Girard, Véronique Drouet Novel, Michel Staropoli, Francis Goj, Monique Cocolomb, Sébastien Pellet, Gauthier Aigloz, Marie Devesa, Antoine Cenci, Isabelle Pillet, Pierre Valentin, Gerald Vigny, Nadia Laoufi, Florian Grange, Christophe Copchard, Zénaïde Montesinos, Gerard Milesi, Nadine Broisin, Eric Coulon, Valérie Bruna Bleichner, Roselyne Viollet

**Absents représentés :**

Florence Pierre (pouvoir à Laëtitia Secco), Carole Gavard Molliard (pouvoir à Montesinos Zénaïde)

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.  
Madame Nadia Laoufi est élue secrétaire de séance.

Nombre de membres en exercice : 27
Présents : 25
Représentés : 2
Votants : 27

**ADMINISTRATION GENERALE  
D2026\_043 – Représentants au SYANE**

Rapporteur : Pascal Pochat-Baron, Maire

*VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L5721-2;  
VU l'arrêté préfectoral du 9 décembre 1950 portant création du Syndicat départemental des collectivités concédantes et régies d'électricité de Haute-Savoie, modifié ;  
VU les statuts du Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie, stipulant que la Commune de Cortamine-sur-Arve est représentée par 1 délégué titulaire ;*

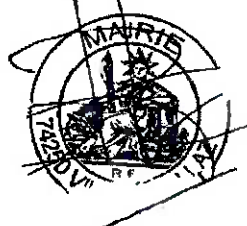
Monsieur le Maire rappelle que la commune doit désigner deux représentants de la commune au sein de l'assemblée du SYANE. Monsieur le Maire rappelle que les deux délégués sont titulaires, la commune ne disposant pas de délégués suppléants.

**Après exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal :**

- **DESIGNE** comme délégués au SYANE :
  - o Drouet Novel Véronique
  - o Goj Francis
- **MANDATE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier

VOTE	POUR	27
	CONTRE	0
	ABSTENTION	0
<b>Adopté à l'unanimité</b>		

Ainsi fait été délibéré  
Les jour, mois et an que dessus  
Au registre sont les signatures  
Pour Extrait conforme




**Le Maire,  
Pascal PCHAT-BARON**

**La secrét  
Nadia LA**

Envoyé en préfecture le 31/03/2026
Reçu en préfecture le 31/03/2026
Publié le 03/04/2026
ID : 074-217403112-20260330-2026_043-DE

*SLO*



**Certifié exécutoire  
Télétransmission sous-préfecture le  
Publication en ligne le  
Pour le Maire et par délégation,  
Le directeur Général des Services,  
Stéphane COCHARD**